

Rapport annuel 2014

IntegraGen SA
Genopole Campus 1 - Genavenir 8
5 rue Henri Desbruères
91000 EVRY
www.integragen.com
Tel : 0033-(0)1 60 910 900
Fax : 0033-(0)1 60 910 922



Rapport de Gestion

2014

INTEGRAGEN

Société Anonyme au capital de 4 970 322 euros

Siège social : Genopole Campus 1, Genavenir 8

5, rue Henri Desbruères - 91000 EVRY

RCS EVRY B 432 176 543

SOMMAIRE

1 PRESENTATION DE LA SOCIETE

1.1	Situation de la société	3
1.2	Faits marquants de l'exercice	4

2 COMPTES AU 31 DECEMBRE 2014

2.1	Compte de résultat	6
2.2	Bilan	8
2.3	Affectation du résultat	11
2.4	Activité de la filiale	11
2.5	Participations significatives	11

3 INFORMATIONS SUR LE CAPITAL

3.1	Participation des salariés au capital	12
3.2	Renseignements sur la répartition	12
3.3	Rachat d'actions et évolution du titre	12

4 RISQUES ET PERSPECTIVES

4.1	Risques et incertitudes	14
4.2	Evolutions et perspectives d'avenir	15
4.3	Evénements survenus depuis la clôture	15

5 DIRECTION GENERALE ET CONSEIL D'ADMINISTRATION

5.1	Composition du Conseil d'Administration	16
5.2	Comité de direction de la société	17
5.3	Autres mandats des mandataires sociaux	17
5.4	Mandats des Commissaires aux comptes	17
5.5	Divers	17

Mesdames, Messieurs

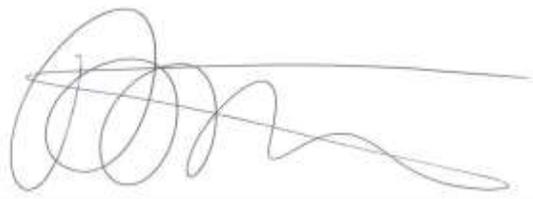
Nous vous présentons le rapport de gestion sur les activités de la société pendant l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2014 et clos le 31 décembre 2014 et soumettons à votre approbation les comptes annuels de cet exercice.

Nous vous proposons en outre de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2014 et d'approuver les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce conclues au cours de l'exercice écoulé.

Lors de l'Assemblée Générale, vous entendrez également la lecture des rapports du commissaire aux comptes Deloitte & Associés, représenté par Monsieur Benoit PIMONT.

Nous vous rappelons que les rapports du commissaire aux comptes, les rapports du conseil d'administration et les comptes annuels ont été mis à votre disposition au siège social dans les conditions légales et réglementaires, afin que vous puissiez en prendre connaissance.

Les comptes arrêtés au 31 décembre 2014, comportant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, ont été établis suivant les normes, principes et méthodes du plan comptable.



Bernard COURTIEU
Président du Conseil d'Administration

PRESENTATION DE LA SOCIETE

1.1 Situation de la société

La Société a été créée en 2000 et se consacre à la recherche et l'identification de bio-marqueurs génétiques d'une part, et au développement et à la commercialisation de produits et de services dans le domaine de la génomique d'autre part. Ces produits et services visent à améliorer la détection de la prédisposition et la prise en charge des maladies complexes, telles que l'autisme et le cancer.

L'expertise d'IntegraGen repose sur une équipe experte reconnue et comprenant :

- Un laboratoire avec une équipe de 12 personnes, dont 6 dédiées au séquençage très-haut débit, chargée de mettre en place des protocoles avancés permettant le traitement d'échantillons cliniques réputés difficiles ;
- Un groupe de 6 bio-informaticiens traitant les données, ayant développé un outil en ligne pour la recherche d'aide au filtrage et à la qualification des variants très prisé des utilisateurs (ERIS).

Cette plateforme a permis à la société de développer une offre de services génomiques pour des laboratoires académiques et privés.

Plus spécifiquement, IntegraGen a renforcé au cours des dernières années une forte proximité avec ses clients dans le domaine de la cancérologie, ce qui s'illustre par les faits suivants :

- ⇒ IntegraGen est partenaire de La Ligue Nationale contre le cancer depuis 2006 dans le cadre du programme CIT carte d'identité des Tumeurs®
- ⇒ La société mène de nombreux projets de séquençage et d'analyse des exomes en recherche pour les principaux centres de recherche ou de soins en cancérologie : l'Institut Curie, Gustave Roussy, la fondation Maladies-Rares, divers hôpitaux de l'AP-HP (HEGP, Saint-Louis, Robert-Debré, Cochin, Necker...).
- ⇒ Elle effectue également des prestations de séquençage pour des projets importants financés par l'INCa, notamment.
- ⇒ Depuis juin 2014, elle opère également une plateforme de service dans la recherche clinique, au sein de Gustave Roussy. Cette unité permet d'orienter, dans le cadre de projets de recherche clinique, la prise en charge des patients vers les thérapeutiques ciblées les plus adéquates. Le séquençage d'échantillons biologiques de patients.

La Société a conclu en 2011 des accords de collaboration scientifique avec les unités Inserm U1162 et U775 pour identifier de nouveaux bio-marqueurs en oncologie. Ils permettront de constituer des outils de médecine personnalisée pour la prise en charge de patients atteints de tumeurs cancéreuses du foie et du côlon. Ces accords ont donné lieu à la constitution d'un portefeuille de brevets qui représente d'importantes opportunités de développement pour IntegraGen.

Dans le cancer colorectal métastatique, le bio-marqueur permettant d'évaluer les effets du traitement par des anti-EGFR continue d'être testé dans des études de réplication à large échelle.

Dans le cancer du foie, la Société a une licence d'exploitation exclusive de deux brevets portant sur la classification moléculaire et le pronostic des carcinomes hépatocellulaires. Deux nouvelles demandes de brevets issues d'études complémentaires menées par la Société ont été déposées.

Par ailleurs, IntegraGen travaille depuis de longues années sur l'identification des gènes impliqués dans l'autisme. L'équipe de R&D, constituée de plusieurs ingénieurs et docteurs et collaborant avec les principaux centres de recherche mondiaux a étudié les profils génétiques de plusieurs milliers d'individus affectés et sains, issus de différentes collections génétiques. Ces recherches ont conduit au développement de tests permettant d'évaluer le risque de prédisposition à l'autisme. Pour les familles, la valeur ajoutée de ces tests réside dans le fait qu'ils contribuent à un diagnostic précoce et par conséquent à une prise en charge des enfants dès le plus jeune âge. Or, l'intervention précoce est un facteur essentiel d'efficacité des traitements, tant sur le plan émotionnel, cognitif que social.

En 2012, un premier test ARISk[®] a été lancé sur le marché américain. Il permet d'identifier le risque d'autisme chez de jeunes enfants ayant déjà un frère ou sœur atteint. La deuxième version du test, renommé ARISk²[®] a été développée en 2013 et s'adresse à des enfants manifestant des signes de retard de développement ou plus généralement de « suspicion d'autisme ». Ce deuxième test est disponible depuis 2014 aux Etats-Unis.

L'exercice couvrant la période allant du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014 était le quatorzième exercice de la Société. Depuis juin 2010, IntegraGen est cotée sur le marché Alternext de NYSE Euronext Paris (FR0010908723 ALINT).

A la fin de l'année 2014 la société comptait 35 collaborateurs, dont 2 dans la filiale américaine IntegraGen, Inc.

1.2 Faits marquants de l'exercice

Nous détaillerons les avancées d'IntegraGen dans chacune des trois lignes de produits :

- Les services génomiques,
- les tests de diagnostic moléculaires dans l'oncologie, la Société ayant mis en évidence des bio-marqueurs dans le cancer du foie et le cancer métastatique colorectal, permettant aux cliniciens d'adapter des traitements personnalisés.
- les tests de diagnostic moléculaires permettant d'évaluer le risque de prédisposition à l'autisme, en vue d'une prise en charge précoce par des thérapies adaptées,

Activités de services génomiques

Le chiffre d'affaires s'élève à 6,0 M€, en hausse de 12% ce qui représente une augmentation annuelle moyenne de 17% au cours des quatre dernières années. IntegraGen renforce à nouveau son leadership en France.

La croissance reste liée à la forte demande de services de séquençage, exomes et ARN. La qualité des prestations, le respect des délais et les services bio-informatiques associés justifient le succès d'IntegraGen auprès de ses clients.

Globalement, la Société a effectué en 2014 plus de 235 projets pour plus de cent trente clients, laboratoires publics et privés.

Les prestations réalisées pour des laboratoires de recherche académiques et privés sont en légère progression. La croissance est également liée au démarrage en juin 2014 d'une nouvelle plateforme de service dans la recherche clinique, au sein de Gustave Roussy. Cette unité permet d'orienter, dans le cadre de projets de

recherche clinique, la prise en charge des patients vers les thérapeutiques ciblées les plus adéquates. Il s'agit pour IntegraGen d'une évolution vers le marché de la recherche clinique et un potentiel de marché plusieurs fois plus important que celui de la recherche fondamentale. C'est également une évolution majeure du diagnostic moléculaire car elle permet aux cliniciens d'avoir accès à la séquence et à l'expression de tous les gènes codants de la tumeur dans des délais compatibles avec la prise de décision clinique.

Par ailleurs, la Société a annoncé le lancement du projet ICE (*Interpretation of Clinical Exome*) destiné à développer un logiciel scientifique d'assistance à l'interprétation des données de séquençage génomique. L'objectif est d'optimiser le diagnostic des patients atteints de maladies très graves afin de définir des traitements plus ciblés et plus adaptés. Ce projet, a été retenu dans le cadre de l'appel à projets du 17^{ème} fond unique interministériel FUI 17, et sera financé à hauteur de 2,2 m€ pour les quatre partenaires (IntegraGen, Sogeti High Tech, Gustave Roussy et Inserm). Un premier versement de 200 000 euros a été reçu par IntegraGen en 2014. La subvention totale accordée, basée sur les dépenses effectives pourrait représenter une somme de 829 400 euros sur trois années.

Oncologie

IntegraGen a poursuivi en 2014 le développement de ses tests de diagnostic en oncologie dans les domaines du cancer du côlon (mCRC : cancer colorectal métastatique) et du foie (HCC : carcinome hépato-cellulaire).

IntegraGen a publié en 2014 les résultats de l'étude menée en partenariat avec les promoteurs de l'étude britannique New EPOC, une étude randomisée prospective de phase III. Les résultats ont été présentés lors du congrès de l'ASCO à Chicago en mai 2014 : ils confirment les performances du test mCRC (metastatic Colorectal Cancer). Cette validation sur une collection prospective apporte une valeur clinique considérable relative à l'utilisation potentielle du test par les oncologues au service des patients.

Par ailleurs, dans le domaine du cancer du foie, IntegraGen a finalisé un accord de licence exclusive d'exploitation sur les brevets qu'il détient en copropriété avec des établissements académiques (INSERM, Université Paris Descartes, CNRS et AP-HP). Ces brevets portent notamment sur la classification des tumeurs en six groupes distincts, selon les caractéristiques génétiques de la tumeur et le pronostic vital des patients.

Autisme

Le test ARISK^{®2} est disponible depuis mars 2013 aux Etats-Unis. Il permet d'évaluer le risque d'autisme chez les enfants issus de familles affectées ou chez des enfants présentant des signes de suspicion d'autisme. La Société a réalisé un chiffre d'affaires encore modeste en 2014 et poursuit la recherche d'un partenaire commercial pour accélérer le déploiement du test.

IntegraGen a annoncé en février 2015 un accord avec la société Genoma, filiale du groupe Esperite, pour la distribution du test en Europe et dans le monde, hors Etats-Unis.

Autres faits marquants de l'exercice

▪ Capital

IntegraGen a réalisé en juin 2014 une augmentation de capital sans droit préférentiel de souscription par voie d'offre au public. Au bilan, 851 851 actions nouvelles ont été émises au prix de 5,40€ par action après exercice en totalité de la clause d'extension, portant ainsi le capital social à 4 967 322 d'actions. L'opération a été un vif succès, l'offre ayant été sursouscrite deux fois. Le produit brut de l'émission s'élève donc à environ 4.6 millions d'euros, prime d'émission incluse. Les capitaux propres de la Société ont ainsi pu être reconstitués à hauteur d'un montant supérieur à la moitié du capital social. Consécutivement à cette augmentation de capital, la Société a décidé de changer de groupe de cotation sur le marché Alternext de Euronext Paris, passant du groupe de cotation EI (placement privé) au groupe E2 (société ayant fait une offre au public).

Pour ailleurs, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, le conseil d'administration a constaté une augmentation de capital résultant de l'exercice de 3 000 bons de souscriptions de parts de créateurs d'entreprise

par un salarié, ce qui représente l'émission de 3 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 euro chacune, le montant total de la prime d'émission s'élevant à 8 700 euros.

Au 31 décembre 2014, le capital social était de 4 970 322 actions d'une valeur nominale d'1 euro chacune.

COMPTES AU 31 DECEMBRE 2014

2.1 Compte de résultat de IntegraGen SA

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2014 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice sont identiques à celles de l'exercice précédent.

Ce tableau présente un résumé des comptes de l'exercice détaillés ci-après :

(Comptabilité tenue en euros)	2014	2013	Variation
Chiffre d'affaires	6 035 595	5 407 674	+12%
Total des produits d'exploitation	6 173 956	5 484 016	+13%
Total des charges d'exploitation	7 874 679	8 376 995	(6%)
Résultat d'exploitation	(1 700 723)	(2 892 979)	+41%
Résultat financier	284 165	77 792	+265%
Résultat courant net avant impôt	(1 416 557)	(2 815 186)	+50%
Résultat exceptionnel	(90 651)	(68 038)	(33%)
Impôt	(463 604)	(337 606)	+36%
Résultat net	(1 036 226)	(2 545 619)	+59%
Marge nette	(17.2%)	(47,0%)	(63.4%)

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires net est de 6 035 595 euros pour l'exercice 2014 contre 5 407 674 euros pour l'exercice précédent, soit une progression de 11.6% en 2014.

Ce chiffre d'affaires est généré par la vente de services en génomique.

Charges d'exploitation

▪ Frais de personnel

Les frais de personnel s'élèvent à 2 695 385 euros, soit une hausse de 5,8% par rapport à l'année 2013. Cette augmentation s'explique par le recrutement de plusieurs cadres notamment dans le département bio-informatique et par la somme des bonus attribués au titre de 2014 plus élevée qu'en 2013.

▪ Achats de marchandises

Les achats de marchandises s'élèvent à 2 418 033 euros, en diminution de 4% par rapport à l'exercice précédent.

▪ Autres dépenses d'exploitation

Les autres dépenses d'exploitation s'élèvent à 2 751 300 euros, ce qui représente une baisse de 17% par rapport à l'année 2013. Ces dépenses comprennent, entre autres :

- les charges de la filiale IntegraGen, Inc. refacturées à IntegraGen SA dans le cadre d'un contrat de prestation de services. Les dépenses refacturées par la filiale sont passées de 832 824 euros en 2013 à 446 129 euros en 2014, soit une baisse de 46%. La filiale ne compte aujourd'hui que deux personnes à temps plein.
- les prestations de recherche réalisées dans le cadre de collaborations externes, qui s'élèvent à 106 005 euros contre 347 645 euros en 2013. IntegraGen a notamment achevé en 2013 une collaboration avec la clinique de Cleveland dans le cadre de ses recherches sur les marqueurs impliqués dans l'autisme.
- les locations mobilières relatives aux contrats de location longue durée des équipements de laboratoire. Les coûts s'élèvent à 454 747 euros en 2014
- les prestations sous-traitées à Illumina pour 308 080 euros

Enfin, les autres dépenses d'exploitation incluent aussi les locations immobilières (baux), les honoraires (dont honoraires de propriété intellectuelle), les redevances, la maintenance des équipements, les frais de déplacement, les assurances et d'autres frais.

▪ Total des charges d'exploitation

Le montant total des charges d'exploitation s'élève à 7 874 679 euros, soit 6% de moins que l'année passée.

Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation est une perte de 1 700 723 euros à comparer avec une perte de 2 892 979 euros en 2013.

Résultat financier et résultat courant avant impôt

Le résultat financier est un gain de 284 165 euros. En 2014, une provision pour dépréciation de créance concernant la filiale américaine et devenue injustifiée a été reprise pour 298 444 euros. Les autres éléments du résultat financier comprennent les produits financiers sur les produits de trésorerie courants et les gains et pertes de de change.

En conséquence le résultat courant avant impôts fait apparaître une perte de 1 416 557 euros contre une perte de 2 815 186 euros pour l'exercice précédent.

Résultat exceptionnel

Les produits et les charges exceptionnels s'élèvent respectivement à 2 901 561 euros et 2 992 212 euros, soit un résultat exceptionnel déficitaire de 90 651 euros en 2014 contre 68 038 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel s'explique essentiellement par :

- la somme des loyers résiduels à payer en 2015 sur un matériel de laboratoire qui n'est plus utilisé
- la plus-value nette résultant des achats et des ventes d'actions IntegraGen dans le cadre du contrat de liquidité.

Résultat net

Le montant du Crédit Impôt Recherche (« CIR ») pour l'année 2014 est de 463 604 euros contre 336 278 euros en 2013. Ce montant est en hausse notamment en raison des sommes refacturées par de laboratoires académiques au titre de projets achevés fin 2013 et comptabilisées en « factures à recevoir en 2013. Ces coûts sont éligibles à 200% de leur valeur.

En conséquence, le résultat net est déficitaire de 1 043 604 euros pour l'année 2014, contre un résultat net déficitaire de 2 545 619 euros pour l'année 2013.

2.2 Bilan de IntegraGen SA

ACTIF

En euros	2014	2013	Variation
Actifs immobilisés	879 908	478 950	84%
Stocks	340 418	234 334	45%
Créances d'exploitation	2 014 968	1 664 545	21%
Créances diverses	682 792	570 668	20%
Trésorerie	5 237 293	2 833 832	85%
Actif circulant	8 275 474	5 303 382	56%
Ecart de conversion Actif	14 721	1 378	
Total Actif	9 170 104	5 783 711	59%

Les immobilisations incorporelles, composées de logiciels et de licences d'une valeur nette de 4 437 euros, sont en grande partie amortis à ce jour.

Les immobilisations corporelles s'élèvent à la somme nette de 239 770 euros. Il s'agit d'équipements industriels, de matériel et de mobiliers d'une valeur brute de 821 149 euros qui ont été acquis soit en direct soit pour leur valeur de rachat à l'issue d'un contrat de crédit-bail.

Le poste « immobilisations financières » s'élève au 31 décembre 2014 à la somme nette de 635 699 euros contre 310 137 euros en 2013. Ce montant comprend, à hauteur de 250 239 euros, les liquidités et la valeur des titres présents au 31 décembre 2014 dans le cadre du contrat de liquidité.

Dans ce poste figurent également les titres de la filiale américaine détenue à 100% ainsi que le montant des fonds prêtés par la maison-mère à sa filiale dans le cadre d'une convention de compte-courant d'associés. Pour respecter les principes de prudence des normes comptables françaises, ces montants ont été provisionnés en totalité, soit pour la somme de 2 049 738 euros, ce qui ne préjuge en aucun cas de son non-recouvrement.

L'actif circulant s'élève à la somme nette de 8 290 190 euros. Ce poste comprend des stocks pour 340 418 euros, des créances pour 2 565 532 euros, des disponibilités pour 5 237 293 euros, ainsi que des charges constatées d'avance pour un montant de 129 339 euros.

PASSIF

En euros	2014	2013	Variation
Capitaux propres	3 762 397	691 869	ns
Avance conditionnées	1 651 860	1 655 038	
Provisions pour risques et charges	14 721	1378	
Dettes financières	254	95	
Dettes d'exploitation	2 501 215	2 440 012	2%
Dettes diverses	144 712	31 574	
Produits constatés d'avance	786 477	954 380	(17%)
Ecart de conversion passif	308 464	9 362	358%
Total Passif	9 170 104	5 783 711	59%

▪ Les capitaux propres

Le capital social s'élève à la somme de 4 970 322 euros au 31 décembre 2014. Au cours de l'exercice clos 2014, 854 851 actions nouvelles ont été émises : 851 851 par l'augmentation de capital sans droit préférentiel de souscription avec offre au public et 3 000 par l'exercice de bons de souscriptions de parts de créateurs d'entreprise. Les primes d'émission et de fusion s'élèvent à la somme totale de 35 586 592 euros.

Le compte de report à nouveau est débiteur à hauteur de 35 750 912 euros.

Les capitaux propres s'élèvent au 31 décembre 2014 à 3 762 397 euros.

▪ Avances conditionnées

La société a bénéficié d'avances conditionnées dont de solde s'élève à 1 651 860 euros au 31 décembre 2014, comprenant l'avance de Coface à hauteur de 531 860 euros et celle de BPI/OSEO de 1 120 000 euros.

L'avance Coface représente une aide obtenue entre 2009 et 2010 pour soutenir IntegraGen dans son développement commercial aux Etats-Unis et au Canada.

L'avance BPI/OSEO a été accordée en 2011 pour soutenir les efforts de la société dans son programme d'identification de bio-marqueurs (le projet « BIOMOS ») et de développement de tests de diagnostic moléculaire dans les cancers colorectal et hépatique.

▪ Situation d'endettement de la société au regard du volume et de la complexité des affaires

Le poste « Dettes » s'élève à la somme de 2 646 180 euros (contre 2 471 587 euros pour l'exercice précédent), constitué principalement :

d'emprunt et dettes financières auprès des établissements de crédit	254 €
d'emprunts et de dettes financières diverses	0 €
de dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 200 009 €
de dettes fiscales et sociales	1 301 205 €
d'autres dettes	144 712 €

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 786 477 euros contre 954 380 euros en 2013.

Conformément à l'article 24-II de la LME (articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce), nous vous informons de la décomposition, à la clôture de l'exercice, du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance :

Ancienneté des factures fournisseurs au 31 décembre 2013

	Ancienneté ⁽¹⁾		
	<30 jours	entre 30 et 60 jours	> 60 jours
Factures Fournisseurs (en euros)	135 055	432 256	565 110

⁽¹⁾ Nombre de jours entre la date de la facture en comptabilité et le 31 décembre 2014 :

- < 30 jours : du 1er au 31 décembre 2014
- entre 30 et 60 jours : du 1er au 30 novembre 2014
- > 60 jours : antérieure au 1er novembre 2014

Par ailleurs, le solde des créances commerciales représente 37 jours de chiffre d'affaires en 2014 contre 36 jours à la fin de l'année 2013.

2.3 Affectation du résultat

Nous vous rappelons qu'au 31 décembre 2014, la perte de l'exercice clos s'élève à la somme de 1 043 604 euros et que le compte « report à nouveau » débiteur s'élève à la somme de 35 750 912 euros.

Nous vous proposons d'affecter ladite perte au compte « report à nouveau » débiteur qui sera porté, après cette affectation, à la somme de 36 794 516 euros.

2.4 Activité de la filiale

La filiale américaine IntegraGen, Inc. assure la commercialisation des tests d'autisme. Le chiffre d'affaires s'élève à 66 449 US\$. Comme les années précédentes les coûts relatifs aux services rendus par la filiale dans le cadre d'un contrat de services ont été refacturés à la maison mère.

Le total des charges de l'exercice 2014 s'est élevé à 536 369 USD (contre 969 943 US\$ en 2013) dont 280 904 US\$ de dépenses de ressources humaines (contre 505 851 US\$ en 2013).

2.5 Prises de participations significatives dans des sociétés ayant leur siège en France, ou prises de contrôle de telles sociétés ; cession de participations

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-6 du Code du commerce, nous vous informons que la société n'a, au cours de l'exercice 2013, pris aucune participation nouvelle ou cédé de participation.

INFORMATIONS SUR LE CAPITAL

3.1 Participation des salariés au capital

Participation des salariés au capital

Au dernier jour de l'exercice, la participation des salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce, calculée conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du même Code, était de 0 %.

Options de souscription ou d'achat d'actions

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-184 du Code de commerce, votre Conseil d'Administration vous informe, dans son rapport spécial, des opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L. 225-177 à L. 225-186 du Code de commerce concernant les options de souscription ou d'achat d'actions.

Actions gratuites

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-4 du Code de commerce, votre conseil d'administration vous informe, dans son rapport spécial, des opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L. 225-197-1 à L. 225-197-3 du Code de commerce concernant l'attribution d'actions gratuites.

3.2 Renseignements relatifs à la répartition du capital

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce, nous vous indiquons que la société n'a reçu, au cours de l'année 2014, aucune notification de franchissement de seuil dans le cadre des dispositions des L. 233-7 et L. 233-12 dudit Code.

3.3 Programme de rachat d'actions et évolution du titre

Programme de rachat d'actions

La mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions pour l'exercice 2014 a été autorisée par l'assemblée générale des actionnaires à caractère mixte en date du 19 juin 2013 aux termes de sa huitième résolution, renouvelée par anticipation, par l'assemblée générale des actionnaires à caractère mixte en date du 19 juin 2014 aux termes de sa onzième résolution.

En application des dispositions de l'article L.225-211°2 du Code de Commerce, vous trouverez ci-après, les informations relatives aux opérations effectuées dans le cadre du programme de rachat d'actions au cours de l'exercice 2014:

- Nombre d'actions acquises au cours de l'exercice : 400 723 actions au prix moyen de 6,1160 euros par action, représentant 8,06 % du capital social
- Nombre d'actions vendues au cours de l'exercice : 402 163 actions au prix moyen de 6,1555 euros par action, représentant 8,09 % du capital social
- Nombre d'actions inscrites au nom de la société au 31 décembre 2014 : 26 125 actions représentant 0,52 % du capital social.
- Valeur de ces actions (coût d'achat) : 146 113, 33 euros
- Valeur nominale de ces actions : 26 125 euros
- Montant des frais de négociation des titres au cours de l'exercice : 15 000 euros

Les opérations susmentionnées ont été effectuées dans le but d'assurer l'animation sur le marché du titre par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers.

Nous nous informons que les actions rachetées n'ont, au cours de l'exercice 2014, fait l'objet d'aucune réallocation autorisée par l'assemblée générale des actionnaires.

Au titre du contrat de liquidité confié par la société IntegraGen S.A à Oddo Corporate Finance, à la date du 31 décembre 2014, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- Nombre d'actions INTEGRAGEN : 26 125
- Solde en espèce du compte de liquidité : 110 471,00 €

Il est rappelé que lors du dernier bilan semestriel, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- Nombre d'actions INTEGRAGEN : 29 524
- Solde en espèce du compte de liquidité : 67 910,42 €

Descriptif du programme de rachat d'actions 2015-2016

En application des dispositions des articles 241-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, un descriptif du programme de rachat d'actions 2015-2016 soumis par le Conseil d'administration à l'approbation de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2014 est présenté en **Annexe D**.

Evolution du titre

Le titre, coté à 4,61 euros en début d'exercice, est passé à 5,35 euros en fin d'exercice.

Le cours le plus bas enregistré s'est situé à 4,11.euros le 16 octobre 2014 et le cours le plus haut à 10,37 euros au 21 février 2014.

La capitalisation boursière au 31 décembre 2014 à 26 591 222, 7 euros.

RISQUES ET PERSPECTIVES

4.1 Principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée

Relativement aux dispositions des alinéas 3 et 6 de l'article L225-100 du Code de commerce, nous vous précisons que la société est confrontée aux risques et incertitudes suivants :

Risques liés à la vente du test ARISK®

La commercialisation du test ARISK² aux Etats-Unis, en direct ou via des accords de distribution avec des partenaires peut être sujette à une variabilité significative en matière de volume et de remboursement par les assurances.

Risques liés au développement d'un test théranostique pour le cancer colorectal métastatique

La Société a engagé des discussions en vue de commercialiser le test de mesure du bio-marqueur prédictif de la réponse aux traitements anti-EGFR dans le cadre d'accords de licences en 2014, mais aucun engagement n'a été conclu à la date. Les objectifs de commercialisation sont donc sujets à une forte variabilité, en fonction du type de partenariat choisi qui pourra porter sur la commercialisation par un laboratoire central ou sur le développement d'un kit ; dans cette seconde hypothèse le temps de développement nécessaire ne permettra pas de commercialiser en 2014. Par ailleurs, les termes des accords envisagés peuvent varier selon le partenaire, la durée et la nature de l'engagement.

Risques de taux et risque de change

La société n'investit pas ses liquidités dans des produits de placement qui pourraient entraîner un risque en capital.

Elle place une partie importante de sa trésorerie en comptes à terme ou en SICAV de trésorerie ou en SICAV obligataires afin de répondre à ses besoins à court terme.

Les comptes à terme offrent des rémunérations progressives permettant ainsi à la société une grande flexibilité dans la gestion de ses placements de trésorerie.

4.2 Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Services

L'activité « services génomiques » devrait continuer de croître en 2015. Les prestations réalisées par la plateforme de Gustave Roussy impacteront l'année pleine, ce qui n'était pas le cas l'an passé. Par ailleurs, la société vient d'annoncer un partenariat avec l'Institut Pasteur, faisant d'IntegraGen le principal opérateur des activités de séquençage à haut débit des Centres nationaux de référence (CNR) et des collections microbiologiques de l'Institut.

Enfin, IntegraGen Genomics, la division « services génomiques » d'IntegraGen, a également élargi son offre en proposant GeCo, un nouveau service d'analyse statistique des données génomiques complexes et d'interprétation des résultats.

Oncologie

▪ Cancer colorectal métastatique

En oncologie, la Société finalisera l'étude Piccolo, une deuxième étude randomisée de phase III. L'abstract rapportant les résultats de l'étude Piccolo a été soumis à l'ASCO (American Society of Clinical Oncology). IntegraGen devrait conclure des accords de licence aux Etats-Unis afin de mettre à disposition un test permettant aux cliniciens de cibler les patients susceptibles de répondre aux thérapies anti-EGFR.

▪ Carcinome Hépatocellulaire (cancer du foie)

Concernant les bio-marqueurs dans le cancer du foie, IntegraGen prévoit de commercialiser un test « RUO » (research use only) permettant aux laboratoires d'utiliser les deux signatures dans leurs programmes de recherche sur la pathologie. Une nouvelle plateforme destinée à ces tests a été mise en place sur le site d'Evry fin 2014.

La société poursuivra ses efforts en matière de partenariat avec des laboratoires pharmaceutiques.

Autisme

La société a lancé sur le marché américain en 2014 le test ARISk2® permettant d'évaluer le risque d'autisme des enfants présentant des signes de suspicion d'autisme avec ou ayant un antécédent familial. Après un premier accord de distribution conclu en février avec la société Genoma, IntegraGen poursuivra sa stratégie d'alliances sur le marché américain afin d'accélérer la diffusion du test auprès des pédiatres, d'optimiser les actions marketing et de disposer d'une force de vente renforcée. Parallèlement, IntegraGen continue la commercialisation du test en direct avec une équipe restreinte.

4.3 Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice social

Aucun évènement majeur n'est à signaler.

DIRECTION GENERALE ET CONSEIL D'ADMINISTRATION

5.1 Composition du Conseil d'Administration

Nous vous rappelons que la direction générale est assurée par Monsieur Bernard COURTIEU qui cumule cette fonction avec celle de Président du Conseil d'Administration.

A la clôture de l'exercice, le Conseil d'Administration était composé de la manière suivante :

Président du Conseil d'Administration et Directeur Général

Monsieur Bernard COURTIEU, dont le mandat arrivera à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2016.

Administrateurs

1. Monsieur Gerald WAGNER, dont le mandat arrivera à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2016,
2. Monsieur Cyrille HARFOUCHE, dont le mandat arrive à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2016,
3. Monsieur Peter BEHNER, nommé à titre provisoire en qualité d'Administrateur, en remplacement de M. Benoît ADELUS démissionnaire et ce, pour le durée restant à courir du mandat de ce dernier, soit jusqu'à l'issue de la l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2016.

Changements intervenus au cours de l'exercice

Monsieur Benoît ADELUS a démissionné de ses fonctions d'Administrateur par lettre en date du 22 décembre 2014.

Changements intervenus depuis la clôture de l'exercice social

La société INNOVATION CAPITAL, représentée par Madame Chantal PARPEX, a démissionnée de ses fonctions d'Administrateur par lettre datée du 12 janvier.

Le Conseil d'Administration, a décidé, lors de sa séance du 12 février 2015, de coopter de Monsieur Peter BEHNER au poste d'Administrateur en remplacement de M. Benoit ADELUS, et ce, pour la durée du mandat de Monsieur Benoit ADELUS restant à courir, soit jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016. La ratification de cette nomination sera soumise à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2014.

La société BPIFRANCE INVESTISSEMENT, représentée par Monsieur Philippe BOUCHERON, a démissionné de ses fonctions d'Administrateur par lettre datée du 16 février 2015.

Censeurs

La société A PLUS FINANCE, représentée par Monsieur Jean-Michel PIMONT, a été nommé en qualité de censeur pour une durée de trois années venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

5.2 Comité de direction d'IntegraGen

Madame Bérengère GENIN, Directeur de la Bioinformatique d'IntegraGen depuis juin 2010, a rejoint le comité de direction de la Société. Aucun autre changement n'est à signaler.

A ce jour, font partie du comité de direction :

Monsieur Bernard COURTIEU, Président Directeur Général
Madame Bérengère GENIN, Directeur de la Bioinformatique
Monsieur François LIEBAERT, VP Recherche et Développement, Affaires Médicales & Réglementaires
Monsieur Emmanuel MARTIN, Directeur des Services Génomiques
Madame Laurence RIOT-LAMOTTE, Directeur Administratif et Financier
Monsieur Francis ROUSSEAU, Directeur des Laboratoires
Monsieur Larry YOST, Directeur de la filiale américaine IntegraGen, Inc.

5.3 Autres mandats et fonctions des mandataires sociaux de la société

Conformément à l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, le Conseil d'Administration vous informe des différents mandats exercés par les administrateurs présents au cours de l'exercice écoulé, regroupés sous la forme d'un tableau présenté en **Annexe A** au présent rapport.

5.4 Mandats des commissaires aux comptes

L'assemblée générale des actionnaires à caractère mixte en date du 19 juin 2013 a, aux termes de sa sixième résolution, nommé :

- Deloitte & Associés domiciliée 185, avenue Charles-de-Gaulle, 92200 Neuilly-sur-Seine, en qualité de commissaire aux comptes titulaire, et
- BEAS domiciliée 7/9, Villa Houssay, 92200 Neuilly-sur-Seine, en qualité de commissaire aux comptes suppléant,

pour une durée de six exercices venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

5.5 Opérations sur titre des dirigeants

Le 12 juin 2014, COURTIEU Bernard, Président Direct Général, a acquis 1978 actions au prix unitaire de 5.40€ pour un montant de l'opération de 10 681,2€.

5.6 Divers

Rappel des dividendes distribués

Conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois derniers exercices sociaux.

Dépenses non déductibles fiscalement

En application de l'article 223 *quater* du Code Général des Impôts, vous voudrez bien approuver le montant des amortissements excédentaires visés à l'article 39-4 du même Code, des autres amortissements non déductibles et des autres charges et dépenses somptuaires qui s'élèvent pour l'exercice 2014 à 8 250 euros.

Conventions réglementées

Vous entendrez lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce.

Blanchiment d'argent et financement du terrorisme

Dans le cadre des Règles Alternext en vigueur, il est précisé que la Société, ses dirigeants et mandataires sociaux respectent la Directive CE 2005/60 du parlement européen et du Conseil relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme, ainsi que toute autre règlement ou législation nationale afférentes.

Par ailleurs, la Société, ses dirigeants et mandataires sociaux ne figurent pas sur la liste de sanction de l'Union européenne ou la liste établie par l'OFAC.

Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Au présent rapport est joint, en **Annexe B**, le tableau visé à l'article R. 225-102 du Code de commerce faisant apparaître les résultats de la société au cours des cinq derniers exercices.

Délégations et autorisations au profit du conseil d'administration

La société a également mis en place des délégations au profit du Conseil d'Administration afin de lui permettre d'effectuer un certain nombre d'opérations financières (augmentations de capital, émission d'autres titres, de bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise, etc.) sans avoir à réunir une assemblée générale des actionnaires, compte tenu des contraintes de délais et de coûts associés à la réunion de telles assemblées.

Enfin, le Conseil d'Administration s'est également vu doter de diverses autorisations dans le cadre de la politique d'intéressement des salariés et dirigeants que la société souhaite mettre en œuvre.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-100, alinéa 7, du Code de commerce, vous trouverez joint au présent rapport en **Annexe C** un tableau récapitulatif des délégations de compétence et de pouvoirs accordées par l'assemblée générale au Conseil d'Administration en matière d'augmentation de capital par application des dispositions des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 dudit Code.

Le Conseil d'Administration

ANNEXE A

**MANDATS ET FONCTIONS EXERCES DANS TOUTE SOCIETE,
DURANT L'EXERCICE ECOULE, PAR CHACUN DES MANDATAIRES
SOCIAUX DE LA SOCIETE**

Administrateur	Première nomination	Echéance du mandat	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société ou entité par le mandataire
Bernard COURTIEU	6 septembre 2007	AG sur comptes de l'exercice clos le 31/12/2016	INTEGRAGEN Inc. (US): Président du Conseil d'Administration PATHOQUEST SAS : Membre du conseil stratégique SEM SAS : Membre du conseil de surveillance
Gerald WAGNER	8 juin 2005	AG sur comptes de l'exercice clos le 31/12/2016	GERALD WAGNER CONSULTING LLC (US): Gérant
Benoît ADELUS	3 septembre 2009	Le 22 décembre 2014	CLINISYS (UK) : Membre du Conseil d'administration DIACINE : Executive SEBIA: Chairman SEBIA INC (USA): Chairman SEBIA ITALIA (Italie): Chairman
Cyrille HARFOUCHE	25 octobre 2011	AG sur comptes de l'exercice clos le 31/12/2016	ROTHSCHILD & CIE: Associé-Gérant
INNOVATION CAPITAL, représentée par Mme Chantal PARPEX	30 janvier 2001	Le 12 janvier 2015	6WIND SA: Membre du Conseil d'administration ANEVIA SA : Membre du Conseil d'administration ASK SA: Membre du Conseil d'administration CITIOLOG SA : Membre du Conseil d'administration CROCUS TECHNOLOGY SA : Membre du Conseil d'administration CYTHERIS SA (Chantal PARPEX) : Membre du Conseil de surveillance DST HOLDING SAS : Membre du Conseil d'administration ENTREPRENEURS & INVESTISSEURS TECHNOLOGIES SA : Membre Conseil d'administration EXPWAY SA : Membre du Conseil d'administration FAB PHARMA SAS : Membre du Comité de Direction GENOWAY SA : Membre du Conseil d'administration GRAITEC SA : Membre du Conseil d'administration (jusqu'au 29/11/2013) MAEGLIN SOFTWARE SA : Membre du Conseil d'administration MAEGLIN SOFTWARE : Membre du Conseil d'administration ONE ACCESS SA : Membre du Conseil de Surveillance ORTHOPAEDIC SYNERGY INC. (OSI) (US) : Membre du Conseil d'Administration PICOMETRICS SA : Membre du Conseil de Surveillance ROCTOOL SA : Membre du Conseil d'administration RSI HOLDING SA : Membre du Conseil d'Administration SSCV INVESTMENTS S.A.R.L (Luxembourg) : Membre du Conseil de Gérance STANTUM SA : Membre du Conseil d'administration TEEM PHOTONICS SA : Membre du Conseil de Surveillance TRONIC'S MICROSYSTEMS SA : Membre du Conseil de Surveillance

**BPIFRANCE
INVESTISSEMENT
(ex-CDC
Entreprises),
représentée par M.
Philippe
BOUCHERON**

**30 septembre
2010 16 février 2015**

ART : Membre du Conseil d'administration
Advicenne Pharma: Membre du Conseil d'administration
GamaMab : Membre du Conseil d'administration
Supersonic Imagine: Membre du Conseil de surveillance
Ademtech : Membre du Conseil de surveillance
CorWave : Membre du Conseil d'administration
Vexim: Censeur
Stentys: Censeur

ANNEXE B RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Capital en fin d'exercice

	31/12/10	31/12/11	31/12/12	31/12/13	31/12/14
Capital social	3 771 471 €	3 771 471 €	4 115 471 €	4 115 471 €	4 970 322 €
Nombre d'actions ordinaires existantes	3 771 471 €	3 771 471 €	4 115 471 €	4 115 471 €	4 970 322 €
Nombre d'actions à dividendes prioritaire (sans droit de vote) existant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Nombre maximal d'actions futures à créer par conversion d'obligations	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Par exercice de droits de souscription (options attribuées + BSA émis + BSPCE émis)	495 100	329 000	607 000	721 000	673 000

Opérations et résultats de l'exercice

	31/12/10	31/12/11	31/12/12	31/12/13	31/12/14
Chiffre d'Affaires hors taxes (prestations de services et vente de biens)	3 208 031 €	4 649 398 €	4 741 018 €	5 405 674 €	6 035 595 €
Résultat avant impôts sur les bénéfices, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-3 199 155 €	-2 459 753 €	-2 212 848 €	-2 841 226 €	-1 349 944 €
Impôt sur les bénéfices (Crédit d'Impôt Recherche)	-616 543 €	-448 604 €	-586 980 €	-337 606 €	-463 604 €
Participation des salariés due au titre de l'exercice	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Résultat après impôts, participations des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-2 896 416 €	-2 040 175 €	-1 725 981 €	-2 545 619 €	-1 043 604 €
Résultat distribué	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

Résultat par action

	31/12/10	31/12/11	31/12/12	31/12/13	31/12/14
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	-0,68 €	-0,53 €	-0,40 €	-0,61 €	-0,18 €
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-0,77 €	-0,54 €	-0,40 €	-0,61 €	-0,21 €
Dividende attribué à chaque action	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

Personnel Employé

	31/12/10	31/12/11	31/12/12	31/12/13	31/12/14
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice (hors PDG)	21,4	24	26	27	31
Montant de la masse salariale de l'exercice (salaires bruts)	1 290 714 €	1 579 676 €	1 599 228 €	1 756 793 €	1 845 980 €
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (cotisations sociales)	548 742 €	696 441 €	719 378 €	790 312 €	849 405 €

ANNEXE C Tableau des délégations consenties au conseil d'administration en matière d'augmentation de capital

Date de l'AGM	Objet de la délégation	Date d'expiration	Date et modalités d'utilisation par le conseil d'administration
<u>AGM du 21 juin 2012</u> (7 ^{ème} résolution)	<i>Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration en vue d'émettre des actions ou toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par une offre visée au paragraphe II de l'article L. 411-2 du code monétaire et financier, au profit d'investisseurs qualifiés ou à un cercle restreint d'investisseurs.</i>	<u>19 juin 2014</u> (privée d'effet par l'adoption de la 14 ^{ème} résolution de l'AGM du 19 juin 2014)	Le Conseil, lors de sa séance du 21 juin 2012, faisant usage de cette délégation, a décidé une augmentation de capital d'un montant nominal de 344 000 euros, avec une prime d'émission de 4,80 euros pour un montant total de 1 995 200 euros.
<u>AGM du 21 juin 2012</u> (11 ^{ème} résolution)	<i>Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital immédiatement ou à terme par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription, dans la limite d'un montant nominal global de 3.771.471 euros.</i>	<u>19 juin 2014</u> (privée d'effet par l'adoption de la 19 ^{ème} résolution de l'AGM du 19 juin 2014)	Le Conseil d'Administration n'a pas fait usage de la délégation qui lui a été consentie par l'assemblée générale à caractère mixte.

<p><u>AGM du 21 juin 2012</u> (12^{ème} résolution)</p>	<p><i>Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration en vue d'émettre des actions ou toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par une offre au public dans la limite d'un montant nominal global de 3.771.471 euros.</i></p>	<p><u>19 juin 2014</u> (privée d'effet par l'adoption de la 20^{ème} résolution de l'AGM du 19 juin 2014)</p>	<p>Le Conseil, lors de sa séance du 12 juin 2014, faisant usage de cette délégation, a décidé l'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription et sans délai de priorité, par voie d'offre au public, de 851.851 actions nouvelles ordinaires, faisant ainsi usage en totalité de la Clause d'Extension à hauteur de 111.111 actions, au prix de 5,40 euros l'une, soit 1 euro de valeur nominale et 4,40 euros de prime d'émission.</p>
<p><u>AGM du 21 juin 2012</u> (13^{ème} résolution)</p>	<p><i>Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le montant de chacune des émissions avec ou sans droit préférentiel de souscription qui seraient décidées en vertu des délégations de compétence susvisées.</i></p>	<p><u>19 juin 2014</u> (privée d'effet par l'adoption de la 21^{ème} résolution de l'AGM du 19 juin 2014)</p>	<p>Le Conseil, lors de sa séance du 12 juin 2014, a décidé d'exercer la clause d'extension dans sa totalité relativement à l'augmentation de capital sus-citée, permettant d'émettre 111.111 actions nouvelles supplémentaires.</p>
<p><u>AGM du 21 juin 2012</u> (15^{ème} résolution)</p>	<p><i>Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par incorporation de prime, réserves, bénéfiques ou autres dans la limite d'un montant nominal global de 3.771.471 euros.</i></p>	<p><u>19 juin 2014</u> (privée d'effet par l'adoption de la 23^{ème} résolution de l'AGM du 19 juin 2014)</p>	<p>Le Conseil d'Administration n'a pas fait usage de la délégation qui lui a été consentie par l'assemblée générale à caractère mixte.</p>
<p><u>AGM du 21 juin 2012</u> (17^{ème} résolution)</p>	<p><i>Autorisation à donner au conseil d'administration de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société ne pouvant donner droit à l'achat ou la souscription de plus de 350.000 actions d'une valeur nominale de 1 euro l'une.</i></p>	<p><u>19 juin 2013</u> (privée d'effet par l'adoption de la 16^{ème} résolution de l'AGM du 19 juin 2013)</p>	<p>Le conseil, lors de sa séance du 21 juin 2012, faisant usage de cette délégation a décidé l'attribution de 45 000 options de souscription ou d'achat d'actions de la société aux deux salariés de la filiale américaine. Ces options donnent droit à la souscription d'une action ordinaire de la société d'une valeur nominale de 1 euro au prix de 7 euros (prime d'émissions incluse).</p>

<p><u>AGM du 19 juin 2013</u> (10^{ème} résolution)</p>	<p><i>Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration en vue de procéder à une augmentation de capital d'un montant nominal maximum de 3.427.471 euros avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de la catégorie de personne suivante : sociétés et fonds d'investissements investissant à titre habituel dans des valeurs de croissance dites « small caps » (c'est-à-dire, dont la capitalisation lorsqu'elles sont cotées n'excède pas 1.000.000.000 euros) (en ce compris, sans limitation, tout FCPI, FCPR ou FIP) dans le secteur de la santé ou des biotechnologies participant à l'augmentation de capital pour un montant unitaire d'investissement supérieur à 100.000 euros (prime d'émission incluse), dans la limite d'un maximum de 50 souscripteurs.</i></p>	<p><u>19 dec.2014</u> (18 mois)</p>	<p>Le Conseil d'Administration n'a pas fait usage de la délégation qui lui a été consentie par l'assemblée générale à caractère mixte.</p>
<p><u>AGM du 19 juin 2013</u> (11^{ème} résolution)</p>	<p><i>Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration en vue de procéder à une augmentation de capital d'un montant nominal maximum de 800.000euros avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de la catégorie de personnes suivante : sociétés industrielles actives dans le secteur de la santé ou des biotechnologies prenant une participation dans le capital de la Société à l'occasion de la conclusion d'un accord commercial ou d'un partenariat avec la Société, pour un montant unitaire d'investissement supérieur à 100.000 euros (prime d'émission incluse) et dans la limite d'un maximum de 10 souscripteurs.</i></p>	<p><u>19 juin 2014</u> (privée d'effet par l'adoption de la 17^{ème} résolution de l'AGM du 19 juin 2014)</p>	<p>Le Conseil d'Administration n'a pas fait usage de la délégation qui lui a été consentie par l'assemblée générale à caractère mixte.</p>

<p><u>AGM du 19 juin 2013</u> (12^{ème} résolution)</p>	<p><i>Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration en vue d'émettre des actions, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes répondant à des caractéristiques déterminées</i></p>	<p><u>19 juin 2014</u> (privée d'effet par l'adoption de la 18^{ème} résolution de l'AGM du 19 juin 2014)</p>	<p>Le Conseil d'Administration n'a pas fait usage de la délégation qui lui a été consentie par l'assemblée générale à caractère mixte.</p>
<p><u>AGM du 19 juin 2013</u> (13^{ème} résolution)</p>	<p><i>Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration en vue d'augmenter le montant de chacune des émissions sans droit préférentiel de souscription qui seraient décidées en vertu des dixième à douzième résolutions ci-dessus.</i></p>	<p><u>19 juin 2014</u> (privée d'effet par l'adoption de la 21^{ème} résolution de l'AGM du 19 juin 2014)</p>	<p>Le Conseil d'Administration n'a pas fait usage de la délégation qui lui a été consentie par l'assemblée générale à caractère mixte.</p>
<p><u>AGM du 19 juin 2013</u> (14^{ème} résolution)</p>	<p><i>Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration à l'effet d'émettre et attribuer des bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des salariés et dirigeants de la Société.</i></p>	<p><u>19 juin 2014</u> (privée d'effet par l'adoption de la 24^{ème} résolution de l'AGM du 19 juin 2014)</p>	<p>Le Conseil, lors de sa séance du 19 juin 2013, faisant usage de cette délégation, a décidé l'émission de 32 000 BSPCE, donnant droit à la souscription d'une action ordinaire d'une valeur nominale de 1 euro au prix fixe de 3.90 euros (prime d'émission incluse), représentant une augmentation de capital d'un montant nominal total de 32 000 euros et une prime d'émission d'un montant maximum de 92.800 euros.</p>

<p><u>AGM du 19 juin 2013</u> (15^{ème} résolution)</p>	<p><i>Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre et attribuer des bons de souscription d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de la catégorie de personnes suivante : (i) Administrateurs de la Société en fonction à la date d'attribution des BSA n'ayant pas la qualité de salariés ou dirigeants de la Société ou de l'une de ses filiales ou (ii) membres n'ayant pas la qualité de salariés ou dirigeants de la Société ou de l'une de ses filiales de tout comité que le Conseil d'Administration de la Société viendrait à mettre en place ou (iii) salariés d'une filiale de la Société ou (iv) personnes liées par un contrat de services ou de consultant à la Société</i></p>	<p><u>19 juin. 2014</u> (privée d'effet par l'adoption de la 26^{ème} résolution de l'AGM du 19 juin 2014)</p>	<p>Le Conseil d'Administration n'a pas fait usage de la délégation qui lui a été consentie par l'assemblée générale à caractère mixte.</p>
<p><u>AGM du 19 juin 2013</u> (16^{ème} résolution)</p>	<p><i>Autorisation à donner au Conseil d'Administration de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société emportant renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription des actions à émettre à raison de l'exercice des options de souscription.</i></p>	<p><u>19 juin 2014</u> (privée d'effet par l'adoption de la 25^{ème} résolution de l'AGM du 19 juin 2014)</p>	<p>Le Conseil, lors de sa séance du 19 juin 2013, faisant usage de cette délégation, a attribué 10 000 options de souscription ou d'actions de la société à un salarié de la filiale américaine. Ces options donnent droit à la souscription d'une action ordinaire de la société d'une valeur nominale de 1 euro au prix de 3,90 euros (prime d'émission incluse).</p>
<p><u>AGM du 19 juin 2013</u> (17^{ème} résolution)</p>	<p><i>Autorisation à donner au Conseil d'Administration de procéder à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre emportant renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription des actions à émettre.</i></p>	<p><u>19 août 2015</u> (38 mois)</p>	<p>Le Conseil d'Administration n'a pas fait usage de la délégation qui lui a été consentie par l'assemblée générale à caractère mixte.</p>

<p><u>AGM du 19 juin 2014</u> (14^{ème} résolution)</p>	<p><i>Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration en vue d'émettre des actions ou toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par une offre visée au paragraphe II de l'article L. 411-2 du code monétaire et financier, au profit d'investisseurs qualifiés ou à un cercle restreint d'investisseurs</i></p>	<p><u>19 août 2016</u> (26 mois)</p>	<p>Le Conseil d'Administration n'a pas fait usage de la délégation qui lui a été consentie par l'assemblée générale à caractère mixte.</p>
<p><u>AGM du 19 juin 2014</u> (15^{ème} résolution)</p>	<p><i>Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration en vue d'émettre des actions ou toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes assurant la prise ferme des titres de capital de la Société</i></p>	<p><u>19 décembre 2015</u> (18 mois)</p>	<p>Le Conseil d'Administration n'a pas fait usage de la délégation qui lui a été consentie par l'assemblée générale à caractère mixte.</p>
<p><u>AGM du 19 juin 2014</u> (16^{ème} résolution)</p>	<p><i>Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration en vue de procéder à une augmentation de capital d'un montant nominal maximum de 3.771.471 euros avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de la catégorie de personnes suivante : sociétés et fonds d'investissement investissant à titre habituel dans des valeurs de croissance dites « small caps » (c'est-à-dire dont la capitalisation lorsqu'elles sont cotées n'excède pas 1.000.000.000 d'euros) dans le secteur de la santé ou des biotechnologies, ayant la qualité d'actionnaires de la Société et participant à l'augmentation de capital pour un montant unitaire d'investissement supérieur à 100.000 euros (prime d'émission incluse), dans la limite d'un maximum de 50 souscripteurs</i></p>	<p><u>19 décembre 2015</u> (18 mois)</p>	<p>Le Conseil d'Administration n'a pas fait usage de la délégation qui lui a été consentie par l'assemblée générale à caractère mixte.</p>

<p><u>AGM du 19 juin 2014</u> (17^{ème} résolution)</p>	<p><i>Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration en vue de procéder à une augmentation de capital d'un montant nominal maximum de 800.000 euros avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de la catégorie de personnes suivante : sociétés industrielles actives dans le secteur de la santé ou des biotechnologies prenant une participation dans le capital de la Société à l'occasion de la conclusion d'un accord commercial ou d'un partenariat avec la Société, pour un montant unitaire d'investissement supérieur à 100.000 euros (prime d'émission incluse) et dans la limite d'un maximum de 10 souscripteurs</i></p>	<p><u>19 déc. 2015</u> (18 mois)</p>	<p>Le Conseil d'Administration n'a pas fait usage de la délégation qui lui a été consentie par l'assemblée générale à caractère mixte.</p>
<p><u>AGM du 19 juin 2014</u> (18^{ème} résolution)</p>	<p><i>Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration en vue d'émettre des actions, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes répondant à des caractéristiques déterminées</i></p>	<p><u>19 déc. 2015</u> (18 mois)</p>	<p>Le Conseil d'Administration n'a pas fait usage de la délégation qui lui a été consentie par l'assemblée générale à caractère mixte.</p>
<p><u>AGM du 19 juin 2014</u> (19^{ème} résolution)</p>	<p><i>Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital immédiatement ou à terme par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription, dans la limite d'un montant nominal global de 3.771.471 euros</i></p>	<p><u>19 août 2016</u> (26 mois)</p>	<p>Le Conseil d'Administration n'a pas fait usage de la délégation qui lui a été consentie par l'assemblée générale à caractère mixte.</p>
<p><u>AGM du 19 juin 2014</u> (20^{ème} résolution)</p>	<p><i>Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration en vue d'émettre des actions ou toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par une offre au public</i></p>	<p><u>19 août 2016</u> (26 mois)</p>	<p>Le Conseil d'Administration n'a pas fait usage de la délégation qui lui a été consentie par l'assemblée générale à caractère mixte.</p>

<p><u>AGM du 19 juin 2014</u> (21^{ème} résolution)</p>	<p><i>Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le montant de chacune des émissions avec ou sans droit préférentiel de souscription qui seraient décidées en vertu des quatorzième à vingtième résolutions ci-dessus</i></p>	<p><u>19 août 2016</u> (26 mois)</p>	<p>Le Conseil d'Administration n'a pas fait usage de la délégation qui lui a été consentie par l'assemblée générale à caractère mixte.</p>
<p><u>AGM du 19 juin 2014</u> (23^{ème} résolution)</p>	<p><i>Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres</i></p>	<p><u>19 août 2016</u> (26 mois)</p>	<p>Le Conseil d'Administration n'a pas fait usage de la délégation qui lui a été consentie par l'assemblée générale à caractère mixte.</p>
<p><u>AGM du 19 juin 2014</u> (24^{ème} résolution)</p>	<p><i>Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre et attribuer des bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de la catégorie de personnes suivante : salariés et dirigeants de la Société</i></p>	<p><u>19 déc. 2015</u> (18 mois)</p>	<p>Le Conseil d'Administration n'a pas fait usage de la délégation qui lui a été consentie par l'assemblée générale à caractère mixte.</p>
<p><u>AGM du 19 juin 2014</u> (25^{ème} résolution)</p>	<p><i>Autorisation à donner au Conseil d'Administration de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société emportant renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions à émettre en raison de l'exercice des options de souscription</i></p>	<p><u>19 août 2017</u> (38 mois)</p>	<p>Le Conseil d'Administration n'a pas fait usage de la délégation qui lui a été consentie par l'assemblée générale à caractère mixte.</p>

<p><u>AGM du 19 juin 2014</u> <u>(26^{ème} résolution)</u></p>	<p><i>Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre et attribuer des bons de souscription d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de la catégorie de personnes suivante (i) membres et censeurs du conseil d'administration de la Société en fonction à la date d'attribution des BSA n'ayant pas la qualité de salariés ou dirigeants de la Société ou de l'une de ses filiales ou (ii) membres n'ayant pas la qualité de salariés ou dirigeants de la Société ou de l'une de ses filiales de tout comité que le Conseil d'Administration de la Société viendrait à mettre en place ou (iii) salariés d'une filiale de la Société ou (iv) personnes liées par un contrat de services ou de consultant à la Société</i></p>	<p><u>19 déc. 2015</u> <u>(18 mois)</u></p>	<p>Le Conseil d'Administration n'a pas fait usage de la délégation qui lui a été consentie par l'assemblée générale à caractère mixte.</p>
--	--	---	---

ANNEXE D :

DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS SOU MIS PAR LE CONSEIL D' ADMINISTRATION A L' APPROBATION PAR L' ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DES ACTIONNAIRES PREVUE LE 18 JUIN 2015

Etabli en application des dispositions des articles 241-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, le présent document a pour objet de décrire les objectifs et les modalités du programme de rachat d'actions soumis à l'approbation par l'assemblée générale des actionnaires à caractère mixte prévue le 18 juin 2015.

I- CADRE JURIDIQUE

Ce programme s'inscrit dans le cadre des articles L.225-209 et suivants du Code de commerce et dans le cadre du Règlement Européen n°2273/2003 du 22 décembre 2003 pris en application de la directive 2003/6/CE du 28 janvier 2003 dite directive "Abus de Marché" concernant les programmes de rachat et la stabilisation d'instruments financiers, entré en vigueur le 13 octobre 2004.

Votre conseil d'administration vous demande, aux termes la neuvième résolution présentée d'autoriser la mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions.

Conformément aux dispositions de l'article 241-2 II du règlement général de l'AMF, pendant la réalisation du programme de rachat, toute modification de l'une des informations énumérées aux 3°, 4° et 5° du I de l'article 241-2 précité figurant dans le présent descriptif sera portée, le plus tôt possible, à la connaissance du public selon les modalités fixées à l'article 221-3 du règlement général de l'AMF, notamment par mise à disposition au siège de la Société et mise en ligne sur le site d'IntegraGen SA.

II- REPARTITION PAR OBJECTIFS DES TITRES DE CAPITAL DETENUS AU JOUR DE LA PUBLICATION DU PRESENT DESCRIPTIF

Il est précisé que les 26 125 actions auto-détenues au 31 décembre 2014 sont, à ce jour, intégralement affectées à un seul objectif: assurer de la liquidité de l'action IntegraGen dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec la société Oddo Corporate Finance.

III- OBJECTIFS DU PROGRAMME DE RACHAT ET UTILISATION DES ACTIONS RACHETEES

Dans le cadre de l'autorisation susmentionnée, IntegraGen pourra faire usage des possibilités d'intervention sur ses propres actions, en vue :

- d'assurer la liquidité des actions de la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité à conclure avec un prestataire de services d'investissement, conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- d'honorer des obligations liées à des programmes d'options d'achat d'actions, d'attributions gratuites d'actions, d'épargne salariale ou autres allocations d'actions aux salariés et dirigeants de la Société ou des sociétés qui lui sont liées ;
- de remettre des actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital ;
- d'acheter des actions pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ; ou
- d'annuler tout ou partie des actions ainsi rachetées, dans le cadre de l'autorisation conférée par ladite assemblée aux termes de sa septième résolution.

IV- ELEMENTS FINANCIERS DU PROGRAMME

1- Part maximum du capital de la Société et nombre maximum d'actions susceptibles d'être rachetés

Le nombre maximum d'actions pouvant être achetées en vertu de l'autorisation conférée ne pourra, à aucun moment, excéder 10% du nombre total d'actions, étant précisé que (i) lorsque les actions seront acquises dans le but de favoriser la liquidité des actions de la Société, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de cette limite correspondra au nombre d'actions achetées déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation et (ii) lorsqu'elles le seront en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport, le nombre d'actions acquises ne pourra excéder 5% du nombre total d'actions.

2- Prix maximum d'achat

Le prix unitaire maximum d'achat par action (hors frais et commissions) sera fixé à 30 euros, avec un plafond global de 12.346.413 euros, étant précisé que ce prix d'achat fera l'objet d'ajustements, le cas échéant nécessaires, afin de tenir compte des opérations sur le capital (notamment en cas d'incorporation de réserves et attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement d'actions) qui interviendraient pendant la durée de validité de la présente autorisation.

V- MODALITES ET DUREE DU PROGRAMME

1- Modalités du Programme

Il vous est également demandé de décider que l'acquisition, la cession ou le transfert des actions de la Société, dans le cadre de l'autorisation conférée, pourra être effectué par tous moyens, en une ou plusieurs fois, notamment sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs, offres publiques, en ayant recours à des mécanismes optionnels ou dérivés, dans les conditions prévues par les autorités de marché et dans le respect de la réglementation applicable.

2- Durée du Programme

L'autorisation serait consentie pour une durée de dix-huit (18) mois à compter du 18 juin 2015 et privera d'effet l'autorisation consentie par l'assemblée générale à caractère mixte des actionnaires du 19 juin 2014 aux termes de sa onzième résolution.

INTEGRAGEN

Société Anonyme

5 rue Henri Desbrères
91000 EVRY

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2014

INTEGRAGEN

Société Anonyme

5 rue Henri Desbruères
91000 EVRY

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2014

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société INTEGRAGEN, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

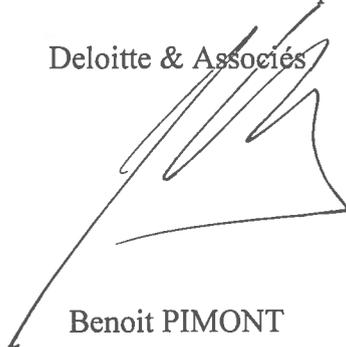
Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Neuilly-sur-Seine, le 29 avril 2015

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés



Benoit PIMONT

Bilan

SA Intégragen

Au : 31/12/2014

N° SIRET: 43217654300028

* Mission de Présentation - Voir l'attestation

EUR

Actif		Exercice			Exercice précédent		
		Montant brut	Amort. ou .Prov.	Montant net	Au : 31/12/2013		
Capital souscrit non appelé							
Actif immobilisé	Incorporel	Frais d'établissement Frais de développement Concessions, brevets et droits similaires Fonds commercial (1) Autres immobilisations incorporelles Immobilisations incorporelles en cours Avances et acomptes Total	45 177	40 739	4 437	6 940	
	Corporel	Terrains Constructions Inst. techniques, mat. out. industriels Autres immobilisations corporelles Immobilisations en cours Avances et acomptes Total	565 345 255 803	359 518 221 860	205 827 33 942	140 686 21 185	
	Financier (2)	Participations évaluées par équivalence Autres participations Créances rattachées à des participations Titres immob. de l'activité de portefeuille Autres titres immobilisés Prêts Autres immobilisations financières Total	7 571 2 357 776 146 113 187 893 2 699 354	7 571 2 049 738 6 344 2 063 654	308 037 139 768 187 893 635 699	4 586 126 799 178 752 310 137	
	Total de l'actif immobilisé		3 565 681	2 685 773	879 908	478 950	
	Actif circulant	Stocks	Matières premières, approvisionnements En cours de production de biens En cours de production de services Produits intermédiaires et finis Marchandises Total	340 418		340 418	234 334
		Créances (3)	Avanc. acomptes versés / commandes Clients et comptes rattachés Autres créances Capital souscrit et appelé, non versé Total	2 014 968 553 453		2 014 968 553 453	1 664 545 448 578
		Divers	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : Instruments de trésorerie Disponibilités Total	4 554 199 683 130 5 237 329	35 35	4 554 163 683 130 5 237 293	2 389 180 444 651 2 833 832
		Charges constatées d'avance		129 339		129 339	122 090
		Total de l'actif circulant et des charges constatées d'avance		8 275 510	35	8 275 474	5 303 382
	Frais d'émission d'emprunts à étaler Primes de remboursements des emprunts Ecart de conversion actif		14 721		14 721	1 378	
Total de l'actif		11 855 913	2 685 808	9 170 104	5 783 711		
Renvois : (1) Dont droit au bail (2) Dont part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) Dont créances à plus d'un an (brut)				111 271	25 000		
Clause de réserve de propriété	Immobilisations		Stocks		Créances clients		

Bilan

SA Integragen

Au : 31/12/2014

EUR

* Mission de Présentation - Voir l'attestation

Passif		Exercice	Exercice précédent
Capitaux propres	Capital social (dont versé : 4 970 322)	4 970 322	4 115 471
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	35 586 592	32 327 310
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	Réserves		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	(35 750 912)	(33 205 292)
	Résultats antérieurs en instance d'affectation		
Résultat de la période (bénéfice ou perte)	(1 043 604)	(2 545 619)	
Situation nette avant répartition	3 762 397	691 869	
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Total	3 762 397	691 869	
Aut. fonds propres	Titres participatifs	1 651 860	1 655 038
	Avances conditionnées		
Total	1 651 860	1 655 038	
Provisions	Provisions pour risques	14 721	1 378
	Provisions pour charges		
Total	14 721	1 378	
Dettes	Emprunts et dettes assimilées		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits (2)	254	95
	Emprunts et dettes financières divers (3)		
	Total	254	95
	Avances et acomptes reçus sur commandes (1)		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 200 009	1 386 724
	Dettes fiscales et sociales	1 301 205	1 053 288
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	144 712	31 574	
Instruments de trésorerie			
Total	2 645 927	2 471 587	
Produits constatés d'avance	786 477	954 380	
Total des dettes et des produits constatés d'avance	3 432 660	3 426 063	
Ecarts de conversion passif	308 464	9 362	
Total du passif	9 170 104	5 783 711	
Crédit-bail immobilier			
Crédit-bail mobilier			
Effets portés à l'escompte et non échus			
Dettes et produits constatés d'avance, sauf (1), à plus d'un an à moins d'un an	3 432 660	3 426 063	
Renvois : (2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs bancaires	254	95	
(3) dont emprunts participatifs			

Compte de résultat SA Intégragen

Périodes 01/01/2014 31/12/2014 Durées 12 mois
01/01/2013 31/12/2013 12 mois

EUR

* Mission de Présentation - Voir l'attestation

		France	Exportation	Total	Exercice précédent	
Produits d'exploitation (1)	Ventes de marchandises				2 000	
	Production vendue { Biens Services	5 675 713	359 881	6 035 595	5 405 674	
	Chiffre d'affaires net	5 675 713	359 881	6 035 595	5 407 674	
	Productions stockées					
	Production immobilisée					
	Produits nets partiels sur opérations à long terme					
	Subventions d'exploitation			94 098	5 166	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			44 242	71 158	
	Autres produits			20	16	
		Total			6 173 956	5 484 016
Charges d'exploitation (2)	Marchandises { Achats Variations de stocks					
	Matières premières et autres approvisionnements { Achats Variations de stocks			2 524 116 (106 083)	2 565 326 (36 593)	
	Autres achats et charges externes (3)			2 504 078	3 024 647	
	Impôts, taxes et versements assimilés			90 508	76 669	
	Salaires et traitements			1 845 980	1 756 793	
	Charges sociales			849 405	790 312	
	- sur immobilisations { amortissements provisions			101 038	80 357	
	Dotations d'exploitation - sur actif circulant			14 721	1 378	
	- pour risques et charges			50 914	118 103	
		Total			7 874 679	8 376 995
Résultat d'exploitation				A	(1 700 723)	(2 892 979)
Opér. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée					B
	Perte supportée ou bénéfice transféré					C
Produits financiers	Produits financiers de participations (4)			35 124	33 861	
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (4)					
	Autres intérêts et produits assimilés (4)			17 033	45 371	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			303 581	7 576	
	Différences positives de change			55 597	65 354	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			945		
	Total			412 282	152 164	
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions			41 505	38 998	
	Intérêts et charges assimilées (5)			50	7	
	Différences négatives de change			86 560	35 364	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					
	Total			128 116	74 371	
Résultat financier				D	284 165	77 792
Résultat courant avant impôts (+/- A +/- B - C +/- D)				E	(1 416 557)	(2 815 186)

Compte de résultat SA Intégragen

Périodes 01/01/2014 31/12/2014 Durées 12 mois
01/01/2013 31/12/2013 12 mois

EUR

* Mission de Présentation - Voir l'attestation

		Total	Exercice précédent
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	170	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	2 901 390	428 977
	Reprises sur provisions et transferts de charges		
	Total	2 901 561	428 977
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	125 403	12
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	2 863 338	497 004
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	3 470	
	Total	2 992 212	497 016
Résultat exceptionnel		F	(90 651)
Participation des salariés aux résultats		G	
Impôt sur les bénéfices		H	
		(463 604)	(337 606)
Bénéfice ou perte (+/- E +/- F - G - H)		(1 043 604)	(2 545 619)
Renvois			
(1) Dont	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs incidence après impôt des corrections d'erreurs		
(2) Dont	{ charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs incidence après impôts des corrections d'erreurs		
(3) Y compris	- redevances de crédit-bail mobilier - redevances de crédit-bail immobilier		
(4) Dont	produits concernant les entités liées		
(5) Dont	intérêts concernant les entités liées		

Comptabilité tenue en euros



Comptes annuels

SA Integragen

Annexe



KPMG Entreprises
90 rue de la République
91150 ETAMPES
France

Téléphone : +33 (0)1 64 94 38 18
Télécopie : +33 (0)1 64 94 58 47
Site internet : www.kpmg.fr

S.A. INTEGRAGEN

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2014

S.A. INTEGRAGEN
5 Rue Henri Desbruères
Génopole Campus 1, Genavenir 8
91000 EVRY
Ce rapport contient 21 pages

Table des matières

1	Faits majeurs	1
1.1	Evènements principaux de l'exercice	1
1.2	Principes, règles et méthodes comptables	1
2	Informations relatives au bilan	2
2.1	Actif	2
2.1.1	Tableau des immobilisations (en €)	2
2.1.2	Tableau des amortissements (en €)	2
2.1.3	Immobilisations incorporelles	3
2.1.4	Immobilisations financières	3
2.1.5	Stocks	4
2.1.6	Créances	5
2.1.7	Les produits à recevoir (en €)	6
2.1.8	Comptes de régularisation	6
2.1.9	Placements financiers	6
2.2	Passif	7
2.2.1	Tableau de variation des capitaux propres (en €)	7
2.2.2	Tableau de variation des provisions (en €)	7
2.2.3	Capital	8
2.2.4	Autres capitaux propres : Bons de Souscription d'Actions (BSA), Bons de Souscription de Parts de Créateurs d'Entreprise (BSPCE) et stock-option.	8
2.2.5	Avances remboursables	10
2.2.6	Dettes de la société	11
2.2.7	Charges à payer	11
2.2.8	Autres informations significatives	12
3	Informations relatives au compte de résultat	13
3.1	Ventilation du chiffre d'affaires par secteur d'activité (en €)	13
3.2	Ventilation du chiffre d'affaires par zone géographique (en €)	13
3.3	Crédit impôt recherche	13
3.4	Crédit impôt compétitivité emploi	14
3.5	Jetons de présence	14
3.6	Résultat financier	14
3.7	Résultat exceptionnel	14
4	Autres informations	16
4.1	Allègement de la dette future d'impôt	16
4.2	Engagements donnés	16
4.2.1	Clause de retour à meilleure fortune	16
4.3	Engagements financiers	16
4.3.1	Contrat de location longue durée	16

4.3.2	Nantissements	16
4.4	Engagements pris en matière de retraite	16
4.5	Rémunération des dirigeants	17
4.6	Droits individuels à la formation	17
4.7	Effectif moyen	17
4.8	Honoraires des commissaires aux comptes	17
4.9	Transactions avec les parties liées	18

1 Faits majeurs

1.1 Evènements principaux de l'exercice

Les faits marquants de l'exercice sont les suivants :

- La société a réalisé en juin 2014 une augmentation de capital par voie d'une offre au public qui a remporté un vif succès tant auprès des investisseurs institutionnels que des particuliers. La société a ainsi levé 4,6 millions €, prime d'émission incluse. 851 851 actions nouvelles ont été émises, sans droit préférentiel de souscription et après exercice en totalité de la clause d'extension. Le prix de souscription avait été fixé à 5,4 euros par action par le Conseil d'Administration réuni le 12 juin 2014, faisant usage de la délégation consentie par l'Assemblée Générale en date du 21 juin 2012 aux termes de sa douzième résolution.
- IntegraGen et Gustave Roussy ont mis en place un partenariat dans lequel IntegraGen exploite, pour le compte de Gustave Roussy, une unité prenant en charge le séquençage des tumeurs de patients suivis dans le cadre des programmes de médecine personnalisée déployés à Gustave Roussy. Cette nouvelle unité d'IntegraGen, installée sur le site de Gustave Roussy (Villejuif) est opérationnelle depuis fin mai 2014.
- La société a annoncé le lancement du projet ICE (*Interpretation of Clinical Exome*) destiné à développer un logiciel scientifique d'assistance à l'interprétation des données de séquençage génomique. L'objectif est d'optimiser le diagnostic des patients atteints de maladies très graves afin de définir des traitements plus ciblés et plus adaptés. Ce projet a été retenu dans le cadre de l'appel à projets du 17^{ème} fond unique interministériel (FUI 17) et sera financé à hauteur de 2,2 m€ pour les quatre partenaires (IntegraGen, Sogeti High Tech Gustave Roussy et Inserm). Un premier versement de 200 000 euros a été reçu par IntegraGen en 2015.

1.2 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été établis et présentés selon la réglementation française en vigueur résultant des arrêtés du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation.
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les frais de recherche et développement ne sont pas activés.

2 Informations relatives au bilan

2.1 Actif

2.1.1 Tableau des immobilisations (en €)

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Immobilisations				
	31/12/2013	Acquisitions	Sorties	31/12/2014
Immobilisations Incorporelles	45 177			45 177
Matériel et outillage	416 856	582 768	434 278	565 346
Installations Générales	105 450			105 450
Matériel de bureau et mobilier Informatique	126 504	23 847		150 351
Immobilisations Corporelles	648 810	606 615	434 278	821 147
Autres Participations	2 325 217	338 575	298 444	2 365 348
Autres titres immobilisés	131 936	2 489 675	2 475 498	146 113
Prêts et autres immobilisations financières	178 752	2 485 578	2 476 437	187 893
Immobilisations financières	2 635 905	5 313 828	5 250 379	2 699 354
Immobilisations	3 329 892	5 920 443	5 684 657	3 565 678

2.1.2 Tableau des amortissements (en €)

Amortissements				
	31/12/2013	Augmentations	Diminutions	31/12/2014
Immobilisations Incorporelles	38 236	2 503		40 739
Matériel et outillage	276 169	90 916	7 566	359 519
Installations Générales	96 299	2 042		98 341
Matériel de bureau et mobilier Informatique	114 471	9 047		123 518
Immobilisations Corporelles	486 939	102 005	7 566	581 378
Immobilisations	525 175	104 508	7 566	622 117

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée normale d'utilisation des biens. Les modes et durée d'amortissement sont les suivants :

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Installations générale	Linéaire	8 ans
Matériel de laboratoires	Linéaire	2 à 10 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	5 ans

2.1.3 Immobilisations incorporelles

2.1.3.1 Frais de recherche et de développement

Ces frais ne sont pas portés à l'actif.

2.1.4 Immobilisations financières

2.1.4.1 Titres de filiales et participations

Liste des filiales et participations

Société	Capitaux propres	% capital détenu	Valeur comptable nette des titres détenus	CA HT de l'année	Résultat de l'année	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
Filiales 100% Integragen Inc	- 2 594 k\$	100	0.00	658 k\$	29 k\$	0.00

2.1.4.2 Créances immobilisées

- Créances rattachées à des participations

IntegraGen Inc : A fin décembre 2014, la créance s'élève à 2 357 776.11 €. La totalité de la créance, intérêts compris, avant comptabilisation de l'écart de conversion, a été provisionnée.

- Postes du bilan relatifs aux filiales et participations (en €)

	Montant concernant les entreprises	
	Liées	avec lesquelles la Société a un lien de participation
Participation IntegraGen Inc	7 571.74	
Créance IntegraGen Inc	2 322 651.20	
Intérêts courus IntegraGen Inc	35 124.91	

La totalité de ces sommes est provisionnée, excepté la quote-part correspondant à l'écart de conversion au 31 décembre 2014, soit 308 037.55 €.

2.1.4.3 Actions propres

Afin de favoriser la liquidité des titres, un contrat de liquidité sur les titres de la société Integragen a été signé avec ODDO Corporate Finance à compter du 1^{er} octobre 2013.

Nombre de titres au 31/12/2014 26 125

Prix d'acquisition 146 113.33 €

Valorisation des titres cours au 31/12/2014 139 768.75 €

Une provision de la différence, soit 6 344.58 € a été constituée au 31 décembre 2014.

Les mouvements sur l'exercice ont été les suivants :

- achats de 400 723 titres,
- ventes de 402 163 titres.

2.1.5 Stocks

2.1.5.1 Etat des stocks (en €)

Catégorie de stocks	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Matières consommables	340 418.49	0.00	340 418.49
Produits finis			
En-cours			
Total	340 418.49	0.00	340 418.49

2.1.5.2 Stocks de produits achetés

Les matières consommables sont évaluées en méthode FIFO. Il s'agit de réactifs pour le séquençage et le génotypage.

2.1.5.3 Méthodes de dépréciation

Une provision pour dépréciation des stocks est effectuée au cas par cas le cas échéant. Aucune dépréciation n'est constatée au 31 décembre.

2.1.6 Créances

Les créances ont été évaluées à leur valeur nominale. Le cas échéant, les créances sont dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles seraient susceptibles de donner lieu. Aucune dépréciation n'a été constatée au 31 décembre.

2.1.6.1 Classement par échéance

Etat des créances	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus de 1 an
Créance rattachées à des participations	2 357 776		2 357 776
Autres Immobilisations financières	187 893	111 272	76 621
Autres créances clients	2 014 968	2 014 968	
Impôts sur les bénéfices	499 933	499 933	
Taxe sur la valeur ajoutée	42 499	42 499	
Divers			
Débiteurs divers	11 020	11 020	
Charges constatées d'avance	129 339	129 339	
Totaux	5 243 428	2 809 031	2 434 397

2.1.7 Les produits à recevoir (en €)

Les produits à recevoir sont composés des éléments suivants :

Rubriques	Montant
Intérêts courus sur créances	35 125
Factures à Etablir	146 284
Organismes sociaux, produits à recevoir	
Dégrèvement CVAE à recevoir	
Subvention à recevoir	
Intérêts courus sur Compte à terme	6 447
Total	187 856

Les factures à établir sont constituées de prestations de services commencées ou terminées au 31 décembre 2014 pour lesquelles la facturation n'a pas été faite à cette date.

2.1.8 Comptes de régularisation

2.1.8.1 Charges constatées d'avance (en €)

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à une période postérieure au 31 décembre 2014 :

Locations immobilières	60 386
Locations mobilières	10 349
Contrats de maintenance	5 925
Assurances	13 197
Congrès	2 773
Redevances licences	2 753
Sous-traitance	20 000
Divers	6 214
Sous-traitance	7 743
Total	129 340

2.1.9 Placements financiers

Les placements financiers sont composés de dépôts sur des comptes à terme pour 1 100 k€, de SICAV monétaires en euros pour 3 414 k€ et de SICAV monétaires en dollars pour 40k€.

Il n'y a pas lieu de constituer une provision pour dépréciation sur les SICAV au 31 décembre, leur cours à cette date étant légèrement supérieur à leur cours d'achat.

2.2 Passif

2.2.1 Tableau de variation des capitaux propres (en €)

	2013 après résultat	+	-	2014 avant résultat
Capital	4 115 471	854 851		4 970 322
Primes	32 327 310	3 259 282		35 586 592
Report à nouveau	-33 205 293		2 545 620	- 35 750 913
Résultat	- 2 545 620	2 545 620	1 043 605	-1 043 605
Total	691 868	6 659 753	3 589 225	3 762 396

Conformément à l'article L225-210 du code de commerce, la société doit disposer de réserves, autres que la réserve légale, d'un montant au moins égal à la valeur de l'ensemble des actions en propre qu'elle possède en date de clôture. Les primes d'émissions d'un montant de 35 555 515 € au 31 décembre 2014 sont assimilables à des réserves et couvrent totalement la valeur d'inventaire des actions en propre à l'actif d'un montant de 146 113.33 €.

2.2.2 Tableau de variation des provisions (en €)

Provisions pour risques	31/12/2013	Augmentations	Diminutions	31/12/2014
Provisions réglementées	0			
Provisions pour pertes de changes	1 378	14 722	1 378	14 722
Provisions pour risques et charges	1 378	14 722	1 378	14 722
Titres de participations	2 320 630	35 124	298 444	2 057 310
Autres immobilisations financières	5 137	6 345	5 137	6 345
Autres provisions		35		35
Provisions pour dépréciations	2 325 767	41 504	303 581	2 063 690
Total Général	2 327 145	56 226	304 959	2 078 412

2.2.3 Capital

2.2.3.1 Mouvements de l'exercice

Le capital est composé de 4 970 322 actions de 1 euro de valeur nominale. Au cours de la période, il y a eu les mouvements suivants (en €) :

	Nombre d'actions	Valeur
Position début de l'exercice	4 115 471	4 115 471
Augmentation de capital 2014	854 851	854 851
Position fin de l'exercice	4 970 322	4 970 322

Le Conseil d'Administration a constaté lors de sa réunion du 18 décembre 2014 qu'au résultat de l'exercice de 3.000 bons de souscription de parts de créateur d'entreprise durant la période du 1er janvier au 31 décembre 2014, le capital social a été augmenté d'un montant nominal de 3.000 euros, et est porté de 4 967 322 euros à 4.970.322 euros, par l'émission d'un nombre total de 3.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 euro chacune, le montant total de la prime d'émission s'élevant à 8.700 euros.

2.2.4 Autres capitaux propres : Bons de Souscription d'Actions (BSA), Bons de Souscription de Parts de Créateurs d'Entreprise (BSPCE) et stock-option.

Les bons de souscription d'action, les bons de souscription de parts de créateurs d'entreprises et les stock-options toujours valables au 31 décembre 2014 sont repris dans le tableau ci-dessous :

Plans (en vigueur)	Emis	Souscrits
Année 2010		
BSA	40 000	40 000
Année 2011		
Stock-option	25 000	25 000
Année 2012		
Stock-option	30 000	30 000
BSPCE	237 000	237 000
Année 2013		
BSPCE	331 000	331 000
Stock-option	10 000	10 000
Total Stock-options	65 000	65 000
Total BSA	40 000	40 000
Total BSPCE	568 000	568 000

Détails relatifs aux BSPCE :

	2012	2013	
Date d'attribution par le conseil d'administration	09/02/2012	27/05/2013	19/06/2013
Nombre total de bons en circulation	237 000	305 000	26 000
Date limite d'exercice	08/02/2017	27/05/2018	19/06/2018
Prix d'exercice	7,12	3,98	3,9

Détails relatifs aux stocks options :

	2011	2012	2013
Date d'attribution par le conseil d'administration	16/02/2011	21/06/2012	19/06/2013
Nombre total de bons émis	25 000	30 000	10 000
Date limite d'exercice	16/02/2021	20/06/2022	19/06/2023
Prix d'exercice	8,4	7	3,9

Détails relatifs aux BSA :

	2010
Date d'attribution par le conseil d'administration	23/04/2010
Nombre total de bons en circulation	40 000
Date limite d'exercice	23/04/2015
Prix de souscription	0,7
Prix d'exercice	7

2.2.5 Avances remboursables

Les dettes financières correspondent exclusivement à des avances remboursables conditionnées (en €).

Rubriques	Total	à 1 an au plus	entre 1 et 5 ans	plus de 5 ans
Coface	531 860	531 860		
BPI (ex OSEO)	1 120 000		1 120 000	

L'avance accordée par la Coface sera remboursée proportionnellement aux ventes réalisées aux Etats-Unis et au Canada entre le 1^{er} octobre 2011 et le 30 septembre 2015 (période d'amortissement).

L'avance accordée par BPI (OSEO) permet de financer une partie des dépenses engagées dans le développement et la commercialisation de tests de diagnostic moléculaire en oncologie. L'aide accordée, d'un montant maximal de 1,6m d'euros, est versée en trois tranches dont les deux premières ont été versées à IntegraGen en 2011 et 2013. Le remboursement interviendra après la fin du projet et dépendra des ventes réalisées, au plus tôt en 2015.

Mouvements des avances conditionnées sur l'exercice (en €) :

Rubriques	31/12/2013	Versements	Remboursements	31/12/2014
Coface	535 038		3 178	531 860
BPI (ex OSEO)	1 120 000			1 120 000
Total	1 655 038		3 178	1 651 860

2.2.6 Dettes de la société

Les dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

Etat des dettes	Montant Brut	A 1 an au plus	Entre 1 et 5 ans	A plus de 5 ans
Dettes auprès des établissements de crédits	254	254		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 200 009	1 200 009		
Personnel et comptes rattachés	443 345	443 345		
Sécurité sociale et autres organismes	339 018	339 018		
Taxe sur la valeur ajoutée	443 961	443 961		
Autres impôts, taxes et assimilés	74 880	74 880		
Autres dettes	144 712	144 712		
Produits constatés d'avance	786 477	786 477		
Totaux	3 432 656	3 432 656	0	0

Les produits constatés d'avance pour un montant de 786 477 € concernent des prestations facturées aux clients et non encore réalisées au 31 décembre 2014.

2.2.7 Charges à payer

Les charges à payer sont constituées des éléments suivants (en €) :

Charges à payer	Montant
Factures non parvenues	67 588
Congés payés charges incluses	231 126
Personnel, salaires à verser charges incluses	401 430
Charges fiscales (Organic, Formation, Apprentissage, TVS)	74 880
TVA	26 008
Jetons de présence	12 630
Divers	115 440
Total	929 102

2.2.8 Autres informations significatives

Créances et dettes en monnaies étrangères

Les opérations en devises sont enregistrées au cours du jour de la date d'opération. Lors de la clôture, les créances et les dettes sont évaluées au cours du jour de clôture. La différence de conversion est enregistrée soit à l'actif soit au passif. Si cette conversion est en défaveur de la société, une provision pour risque est constituée.

Au 31 décembre 2014, les écarts de conversion sont les suivants (en €) :

	Montant en ₪	Valorisation cours date opération	Valorisation à la clôture	Ecart de conversion
Fournisseurs	845 185	681 419	696 141	14 722
Créances	2 882 576	2 065 785	2 374 249	308 464
Ecart Passif				308 464
Ecart Actif				14 722

3 Informations relatives au compte de résultat

3.1 Ventilation du chiffre d'affaires par secteur d'activité (en €)

Le chiffre d'affaires des prestations de services est constaté en fonction de l'avancement de chacun des projets de l'activité service génomique de la société.

	Montant
Produits finis	
Prestations de services	6 035 595
Total	6 035 595

3.2 Ventilation du chiffre d'affaires par zone géographique (en €)

	Montant
France	5 675 714
Hors France	359 881
Total	6 035 595

3.3 Crédit impôt recherche

Compte tenu de l'importance des frais de recherche engagés, la société a opté en faveur du Crédit Impôt Recherche.

Le montant du crédit d'impôt au 31 décembre 2014 est de 463 604 €. Il est comptabilisé en impôt sur les sociétés.

La société a obtenu le remboursement du crédit impôt recherche sur tous les exercices antérieurs au cours de l'année suivant la clôture des exercices concernés.

3.4 Crédit impôt compétitivité emploi

Le CICE (Crédit d'impôt compétitivité emploi) comptabilisé dans les comptes de notre entité à la clôture de l'exercice s'élève à 36 329 €.

Au compte de résultat, notre entité a retenu la comptabilisation du CICE en diminution des charges de personnel.

Au bilan, il a été imputé en autres créances à se faire rembourser par l'Etat.

Ce « produit » correspond au crédit d'impôt qui va être demandé à l'occasion de la déclaration du solde de l'impôt société.

Il traduit le droit au CICE acquis par notre entité relatif aux rémunérations éligibles comptabilisées dans l'exercice.

Le CICE a permis notamment de participer partiellement au financement en matière d'investissement.

3.5 Jetons de présence

La charge de l'exercice liée aux jetons de présence est de 14 897 €.

3.6 Résultat financier

Le résultat financier s'élève à 284 k€.

Il est composé des produits suivants :

- Gains de changes 56 k€
- Produits de comptes à terme 17 k€
- Produits de participations 35 k€
- Reprises de provisions 304 k€

Et des charges suivantes :

- Dotations aux provisions 41 k€
- Pertes de changes 87 k€.

3.7 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est négatif à hauteur de 91 k€.

Il est composé des produits suivants :

- Plus-values sur les achats/ventes d'actions propres 39k€

Et des charges suivantes :

- Loyer restant à courir sur un contrat de location dont le matériel n'est plus utilisé 115k€
- Facturation d'un fournisseur 10 k€
- Amortissement exceptionnel 3k€

4 Autres informations

4.1 Allègement de la dette future d'impôt

La société dispose, après prise en compte du résultat 2014, de 40 589 862 € de déficits reportables.

4.2 Engagements donnés

4.2.1 Clause de retour à meilleure fortune

L'organisme Oséo Ile de France a fait un constat d'échec commercial pour le programme « Développement de la plate-forme GenHIP, notamment pour la recherche des gènes impliqués dans l'obésité ». En conséquence, sur les 300 000 € versés, 158 000 € ont fait l'objet d'un abandon de créance. Cet abandon, décidé par la Commission Régionale d'Attribution des Aides à l'Innovation qui s'est tenue le 30/10/2008, est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune (réalisation de chiffre d'affaires sur cette technologie) valable neuf années à compter de la signature de l'avenant, soit à compter du 12/12/2008.

4.3 Engagements financiers

4.3.1 Contrat de location longue durée

Une partie du matériel de laboratoire fait l'objet de contrat de location longue durée.

Au 31 décembre 2014, 11 contrats sont en cours. Les loyers à verser sur les exercices à venir représentent une somme totale de 1 161 196 €, dont 485 280 € à moins de 1 an et le reste à échéance 1 à 5 ans.

4.3.2 Nantissements

Il n'y a plus aucun nantissement en cours.

4.4 Engagements pris en matière de retraite

Le montant des droits qui seraient acquis par les salariés au titre de l'indemnité de départ à la retraite, en tenant compte d'une probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite n'est pas significatif.

4.5 Rémunération des dirigeants

La rémunération du Président Directeur Général brute sur l'exercice est de 285 283 € et de 11 112 € d'avantages en nature.

4.6 Droits individuels à la formation

Droits individuels à la formation	Volume d'heures de formation
Cumul des droits utilisés pendant l'exercice	0
Cumul des droits acquis par les salariés au cours de l'exercice	533
Cumul n'ayant pas fait l'objet d'une demande des salariés	2 587

4.7 Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres (y compris PDG)	23
Agents de maîtrise et Techniciens	8
Total	31

4.8 Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires facturés relatifs au commissaire aux comptes sont les suivants :

	Honoraires
Honoraires facturés au titre de la mission de contrôle légal des comptes	15 164
Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal (dans le cadre de l'opération d'augmentation du capital avec offre au public)	81 500
Honoraires totaux facturés	96 664

4.9 Transactions avec les parties liées

A l'exception des éléments mentionnés en 2.1.4, la société n'a pas identifié de transactions présentant une importance significative et n'étant pas conclues à des conditions normales de marché.